

Dossier de Presse :

Enquête sur le coût  
de la vie étudiante  
n°18 - 2022



Attachée de presse :  
ELISABETH ABANDA-AYISSI  
06 03 55 45 28  
PRESSE@UNEF.FR

# SOMMAIRE

## Partie 1 : L'évolution du coût de la vie des étudiant·e·s

I- La précarité en chiffres clés

II- 6,47 % d'augmentation du coût de la vie : en 2022 les étudiant·e·s paient le prix fort !

III- Un manque d'investissement criant du gouvernement

## Partie 2 : Un quinquennat mortifère pour les étudiant·e·s

I- Lutte contre la précarité étudiante: entre demi-mesures et mesures précarisantes, le gouvernement est toujours à côté de la plaque

II- Focus sur la santé : 5 ans après la suppression du RESS, quelles conséquences sur la santé des jeunes ?

1. Les besoins des jeunes en matière de santé : la nécessité d'un régime spécifique
2. Le coût de la bonne santé : une difficulté pour les étudiant·e·s
3. Les besoins en santé mentale des étudiant·e·s

## Partie 3 : Les principaux postes de dépenses

I- Logement : des prix qui explosent et des étudiant·e·s toujours en grande difficulté !

1. Le logement privé
2. Le logement en résidence universitaire
3. Des charges qui explosent avec l'inflation

II- Coût des transports : une stabilisation des prix en dépit des besoins des étudiant·e·s

III- Alimentation et restauration étudiante : l'accès à l'alimentation digne encore loin des préoccupations du gouvernement

## IV- Les frais obligatoires

### Partie 4 : Les profils les plus durement touchés par la précarité

#### I- Les étudiant·e·s ultramarin·e·s, grand·e·s oublié·e·s du gouvernement

#### II- Différence du coût de la vie entre les étudiantes femmes et assigné·e·s femmes et les hommes

Focus : précarité menstruelle

### Partie 5 : Sortir durablement de la précarité

#### I- Un système d'aides sociales à bout de souffle

#### II- Une solution pour sortir durablement de la précarité : l'allocation d'autonomie

### Partie 6 : Les revendications de l'UNEF

- Un statut social pour les jeunes en formation
- Vers une allocation d'autonomie pour tou·te·s
- Pour une protection des jeunes diplômé·e·s :
- La fin de la différenciation des étudiant·e·s en fonction de leur nationalité
- Pour une politique nationale volontariste en matière de logement étudiant
- La gratuité des transports pour tou·te·s

### Qu'est-ce que l'UNEF ?

### Présentation de notre partenaire Locservice.fr

Pour la 18ème année consécutive, l'UNEF publie son enquête sur le coût de la vie étudiante.

Cette enquête est importante car elle paraît à un moment charnière, entre deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Elle permet de faire état de la situation de précarité extrême des étudiant·e·s après cinq années de mise en précarité des jeunes, à la sortie d'une crise sanitaire et dans un contexte d'inflation record. Elle met en lumière la nécessité d'une mise en protection sociale des jeunes en formation et en insertion qui permette de lutter de manière pérenne contre la précarité étudiante. En effet, la précarité s'est installée de façon structurelle chez les étudiant·e·s et aucune politique publique à la hauteur des enjeux n'a été mise en place.

#### **6,47% d'augmentation du coût de la vie en 2022-2023**

Le coût de la vie étudiante augmente encore cette année de 6,47% contre une inflation de 6,1%. Cette augmentation représente 428,22 euros en plus par an, soit 35,7 euros en plus par mois dans le budget des étudiant·e·s.

Le calcul de l'augmentation du coût de la vie se fonde sur un échantillon représentatif de la population étudiante via quatre profils différents et il est pondéré en fonction du nombre d'étudiant·e·s que représentent ces profils.

Le coût de la vie des étudiant·e·s explose en raison de l'inflation et les étudiant·e·s se retrouvent en première ligne face à l'augmentation des prix. En effet, les coûts de la quasi-totalité des postes de dépenses, en dehors des transports dont le prix est stabilisé par les politiques publiques locales, augmentent à l'instar du logement avec une hausse de 1,37% de l'alimentation dont le budget représente 145,54 euros par an en plus.

#### **Entre mesures précarisantes et effets d'annonce, un gouvernement qui méprise toujours les étudiant·e·s**

Depuis 5 ans maintenant, les politiques publiques des gouvernements Macron envers les étudiant·e·s sont bien en deçà des attentes. Les étudiant·e·s ont enchaîné de fausses promesses et mesures en demi-teinte, mais leur situation ne va pas en s'améliorant.

La revalorisation des bourses bien en dessous du taux d'inflation ainsi que les aides ponctuelles de 150 euros illustrent le décalage entre l'action du gouvernement et les besoins réels des étudiant·e·s.

Au-delà de l'insuffisance criante des politiques publiques en faveur des étudiant·e·s, le gouvernement n'a pas cessé de précariser davantage les jeunes, que ce soit avec la suppression du repas à 1 euro, la hausse des frais

d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s, la baisse des APL ou encore l'augmentation de la CVEC.

#### **Emmanuel Macron est le président qui a le moins investi en aides directes pour les étudiant·e·s ces 15 dernières années**

Ces dernières années, le gouvernement n'a cessé de vanter son action en faveur des étudiant·e·s. Pourtant, force est de constater qu'il reste frileux quant à son investissement en aides directes pour les étudiant·e·s. Alors même qu'il s'agit de la manière la plus efficace de lutter contre la précarité étudiante, le gouvernement sous le premier quinquennat Macron est celui qui a le moins investi ces quinze dernières années, avec 21,13% d'investissement en moins en aides directes que pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy et 55, 86% moins que pendant celui de François Hollande. Et il est également le seul gouvernement à faire perdre de l'argent aux étudiant·e·s à hauteur de 35,81 euros par an par étudiant·e.

#### **Le régime de sécurité sociale étudiant sacrifié au détriment de la santé des jeunes**

La crise sanitaire a permis de mettre en lumière les problématiques de santé que rencontrent les jeunes, en particulier en termes de santé mentale. C'est un sujet qu'il ne faut pas prendre à la légère puisqu'il impacte directement le quotidien, le bien-être mais aussi la réussite des étudiant·e·s.

De nombreux étudiant·e·s renoncent aux soins faute de moyens, en effet une thérapie avec un psychologue représente 1680 euros par an à raison de deux séances par mois.

Par ailleurs, la suppression du régime étudiant de sécurité sociale a un impact sur l'accès aux soins et le coût que ceux-ci représentent, nous reviendrons donc sur ce sujet dans l'enquête.

### Une allocation d'autonomie pour sortir de la précarité

Le système de bourse sur critères sociaux n'est pas à la hauteur des enjeux pour lutter contre la précarité étudiante. Aujourd'hui, 73% des étudiant·e·s sont exclu·e·s de ce système qui ne prend pas en compte la situation sociale de l'étudiant·e mais celle de ses parents et qui est conditionné par un critère de nationalité.

La crise sanitaire ainsi que l'explosion de l'inflation ont largement démontré la nécessité d'une mise en protection sociale efficace et ambitieuse pour les jeunes en formation et en insertion. Après de nombreuses promesses sous le précédent quinquennat et au vu de l'annonce d'une réforme des bourses par Madame Sylvie Retailleau pour la

rentrée 2023, l'UNEF revendique la mise en place d'une Allocation d'Autonomie d'un montant suffisant pour vivre, à destination de l'ensemble des étudiant·e·s et calculé sur le revenu propre de l'étudiant·e.

La précarité est un fléau que subissent les étudiant·e·s depuis des années et il est urgent de prendre des mesures pour y mettre fin. Les chiffres de l'enquête de cette année sont clairs : il est temps d'en finir avec les mesures qui ne prennent pas en compte l'ensemble des étudiant·e·s pour mettre en œuvre une véritable politique de lutte contre la précarité étudiante en ce début de quinquennat dont les jeunes sont censé·e·s être la priorité.

## Pour mettre fin à la précarité étudiante, l'UNEF se mobilise pour :

- La mise en place d'une allocation d'autonomie à horizon 2023
- Des politiques ambitieuses pour un droit au logement digne
- La fin de la différenciation des étudiant·es en fonction de la nationalité
- Le financement à hauteur des besoins du réseau des oeuvres universitaires et scolaire, seul service public dédié à la lutte contre la précarité étudiante
- La gratuité des transports
- La mise en protection sociale des jeunes diplômé·e·s
- Le retour du régime étudiant de sécurité sociale

# Partie 1 : L'évolution du coût de la vie des étudiant·e·s

## I. La précarité en chiffres clés

### Augmentation du coût de la vie



**+6,47% en 2022**

**+ 428,22 € en plus par an**

Augmentation sur 5 ans : **16,8 %**



Transport National: **-0,13%**  
Transport grande ville: **+0,39%**

↙ STABLE



Logement National **+ 1,37%**  
Logement grande ville: **+2,04%**  
Loyer moyen étudiant: **563,44 €**

## II- 6,47 % d'augmentation du coup de la vie : en 2022, les étudiant·e·s paient le prix fort !

**+ 6,47 %**

augmentation du  
coût de la vie en 2022

**428,22 €**

de plus en 2022

**6,1 %**

d'inflation pour le reste  
de la population

La crise sanitaire que nous vivons depuis quelques années ainsi que la guerre en Ukraine ont un impact important sur le coût de la vie. L'inflation atteint 6,1% pour l'ensemble de la population. La situation est alarmante et elle touche encore plus fortement les populations les plus précaires.

Le coût de la vie augmente de 6,47% en 2022 pour les étudiant·e·s, cela représente 428,22 euros supplémentaires sur le reste à charge annuel des étudiants, soit une augmentation qui impacte de manière importante l'ensemble des postes de dépense à l'exception des transports, dont le coût est amorti par les politiques volontaristes des collectivités territoriales, malgré un écart entre étudiant·e·s boursier·ère·s et non boursier·ère·s qui se creuse sur les transports..

Situation	Etudiant non boursier cohabitant en	Etudiant non boursier décohabitant en	Etudiant boursier Obis cohabitant dans une grande	Etudiant non boursier cohabitant en
Reste à charge	489,69€	1 245,36 €	393,05 €	413,02 €
Evolution du coût de la vie	3,18%	12,09%	6,94%	3,59%
Evolution globale du coût de la vie	6,47%			

### Méthode de calcul

Tous les étudiant·e·s n'ont pas les mêmes dépenses (logement indépendant ou non par exemple) ni les mêmes aides sociales en fonction de leur situation personnelle (boursier·ère·s ou non, échelons de bourses différents, montant des APL différent en fonction du territoire). Nous établissons donc différents profils "types" d'étudiant·e·s sélectionnés en raison de leur représentativité du milieu étudiant. Pour chacun de ces profils, la différence entre les dépenses et les aides reçues (bourses sur critères sociaux et APL) permet de définir un "reste à charge". La moyenne pondérée des "restes à charge" de chaque profil en fonction du nombre d'étudiant·e·s qu'ils représentent permet de définir un "reste à charge" global dont l'évolution par rapport à l'année précédente permet de définir l'évolution du coût de la vie.

## III. Un manque d'investissement criant du gouvernement

L'UNEF défend une vision de l'enseignement supérieur qui permet à toute une génération d'accéder au plus haut niveau de qualification, mais aujourd'hui la précarité est un des facteurs d'échec les plus importants et les inégalités socio-économiques ont donc un impact fort sur la réussite.

Si nous voulons mettre fin de manière efficace et pérenne à la précarité étudiante, il faut mettre en place des politiques publiques ambitieuses et donc garantir un financement à hauteur des besoins.

Depuis 2017 les gouvernements de Macron n'ont cessé de vanter leurs politiques sociales en faveur des étudiant·e·s. Pourtant, ni les mesures ni l'investissement du gouvernement n'ont été à la hauteur jusqu'à aujourd'hui. Emmanuel Macron est le président qui a le moins investi en aides directes ces quinze dernières années. En effet, il a investi 21,13% de moins que pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy et 55, 86% de moins que celui de François Hollande.

**Investissement en aides directes sous Nicolas Sarkozy : 305 839 062 €**

**Investissement en aides directes sous François Hollande: 546 540 867 €**

**Investissement en aides directes sous Emmanuel Macron : 241 229 294 €**

Le manque d'investissement du gouvernement a des conséquences néfastes pour les étudiant·e·s. Alors que le coût de la vie a augmenté de 16,8% pendant le quinquennat et qu'il y a une urgence d'agir pour sortir les étudiant·e·s d'une situation de grande précarité, force est de constater que le gouvernement de Macron a fait perdre de l'argent aux étudiant·e·s.

En effet, il fait perdre 35 euros par an par étudiant·e contrairement à ses prédécesseurs qui ont permis de gagner 45,01 euros sous Nicolas Sarkozy et 92,27 euros sous François Hollande. Cette perte d'argent s'explique à la fois par le manque d'ambition des politiques sociales en faveur des étudiant·e·s mais aussi par une augmentation du montant alloué aux aides directes pour les étudiant·e·s inférieure à l'accroissement du nombre d'étudiant·e·s.

**Investissement de François Hollande par étudiant·e : +92,27 €**

**Investissement de Nicolas Sarkozy par étudiant·e : + 45,01 €**

**Investissement d'Emmanuel Macron par étudiant·e : -35 € par an**

### Méthodologie :

Nous avons pris en compte les lignes budgétaires "Aides directes" du Programme 231 "Vie étudiante" du budget de l'Etat. Les sources sont constituées des lois de finances initiales entre 2007 et 2021 ainsi que du projet de loi de finances de 2022.

Pour parvenir au chiffre d'investissement sur les aides directes par quinquennat, nous prenons en compte pour chaque année du quinquennat où une loi de finance est adoptée l'évolution par rapport à l'année précédente. La somme de ces évolutions correspond à l'investissement réalisé sous chaque quinquennat.

## Partie 2 : Un quinquennat mortifère pour les étudiant·e·s

Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a débuté avec de grands reculs pour l'enseignement supérieur et la recherche qui ont impacté fortement les conditions de vie et d'études des étudiant·e·s et qui ont accéléré la précarisation des jeunes. La hausse des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·ère·s hors Union Européenne, la mise en place de la sélection à l'Université, la suppression du régime étudiant de sécurité sociale, la mise en place de la CVEC, la loi de programmation de la recherche, la baisse des APL sont autant de réformes qui ont participé à creuser les inégalités sociales et économiques dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Le quinquennat a été marqué par la crise sanitaire et rapidement les étudiant·e·s se sont retrouvé·e·s confiné·e·s et les établissements d'enseignement supérieur fermés. Les conséquences en ont été terribles pour les étudiant·e·s, notamment sur leur réussite, sur leurs sources de revenu puisque de nombreux jeunes ont perdu leur emploi étudiant, et sur leur santé mentale.

La précarité exacerbée par la crise sanitaire a mis en lumière une détresse qui était déjà présente depuis longtemps. De nombreux jeunes ont dû avoir recours à des actions de solidarités telles que les distributions alimentaires que l'UNEF a mises en place. D'autres encore se sont retrouvé·e·s sans logement, forcé·e·s de dormir dans la rue ou dans leur voiture faute de moyens. Cette crise a plongé les étudiant·e·s dans une angoisse de l'avenir dont il est difficile de sortir.

Face à cette situation, le gouvernement n'a pas été à la hauteur. Les étudiant·e·s ont dû se mobiliser pour obtenir des premières victoires avec notamment le repas à 1 euro et le chèque psy, mais aucune mesure significative et efficace n'a été mise en place pour aider les jeunes en situation d'extrême précarité, alors même qu'une réforme des bourses avait été annoncé à plusieurs reprises.

### I-Lutte contre la précarité étudiante: entre demi-mesures et mesures précarisantes, le gouvernement est toujours à côté de la plaque

Après un premier quinquennat mortifère pour les étudiant·e·s, le second ne s'annonce pas plus favorable. En effet, la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé une priorité mise sur les étudiant·e·s mais les premières mesures montrent un faux départ pour le gouvernement !

#### La prime de rentrée de 100€ et la prime inflation de 100€ :

A six mois d'intervalle seulement et en raison d'une inflation grimpant en flèche, le gouvernement décide d'aider une partie des étudiant·e·s à hauteur de 100€. Mais le besoin financier structurel des étudiant·e·s ne saurait être résolu avec des sommes aussi modiques, puisqu'elles représentent l'équivalent de 8,3 euros en plus par mois sur l'année.

D'une part, la prime inflation d'une hauteur de 100€ annoncée en avril dernier ne concerne pas l'ensemble des étudiant·e·s puisqu'elle n'a été attribuée qu'aux étudiant·e·s boursier·e·s de l'enseignement supérieur qui représentent 26% des étudiant·e·s ainsi qu'aux bénéficiaires des aides au logement (APL). D'autre part, cette aide n'est pas suffisante lorsque les prix de certains produits comme les pâtes, l'huile ou encore la viande surgelée augmentent de quasiment 15%<sup>1</sup>. Cette mesure ne prend pas en compte la situation de nombreux·se étudiant·e·s qui n'entrent pas dans les critères choisis et qui sont pourtant fortement touché·e·s par la précarité.

1 chiffres INSEE 2022

#### Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) :

La CVEC a été mise en place en 2018 afin de permettre de financer la mise en place de projets étudiants, l'accompagnement social et le développement de la santé étudiante. Le paiement de la CVEC conditionne l'accès à l'enseignement supérieur puisqu'il faut d'abord s'acquitter de ces frais obligatoires avant de pouvoir procéder à son inscription administrative, elle constitue donc une augmentation des frais d'inscription déguisés.

Le paiement de la CVEC conditionne l'accès à l'enseignement supérieur puisqu'il faut d'abord s'acquitter de ces frais obligatoires avant de pouvoir procéder à son inscription administrative. Elle constitue donc une augmentation déguisée des frais d'inscription. Pourtant cinq années après sa mise en place, l'utilisation de la CVEC par les établissements d'enseignement supérieur est très opaque. De nombreuses universités utilisent la CVEC pour financer du fonctionnement ou des dépenses auxquelles elle n'est pas destinée faute de moyens suffisants. En plus de constituer une dépense supplémentaire pour les étudiant·e·s chaque année, la CVEC devient un moyen de faire payer le manque de moyen du service public d'enseignement supérieur sur le dos des étudiant·e·s.

Initialement à hauteur de 90€, elle augmente chaque année avec l'inflation. Pour la rentrée 2022 la CVEC est de 95 euros, soit une augmentation de 5,5% depuis la rentrée 2018. Les étudiant·e·s devront donc déboursier 95€ à la rentrée pour pouvoir s'inscrire pour l'année à l'université, cette somme étant ajoutée aux frais d'inscription de 170€ pour les Européen·e·s et 1770€ pour les autres (en licence).

#### Revalorisation des bourses de 4% :

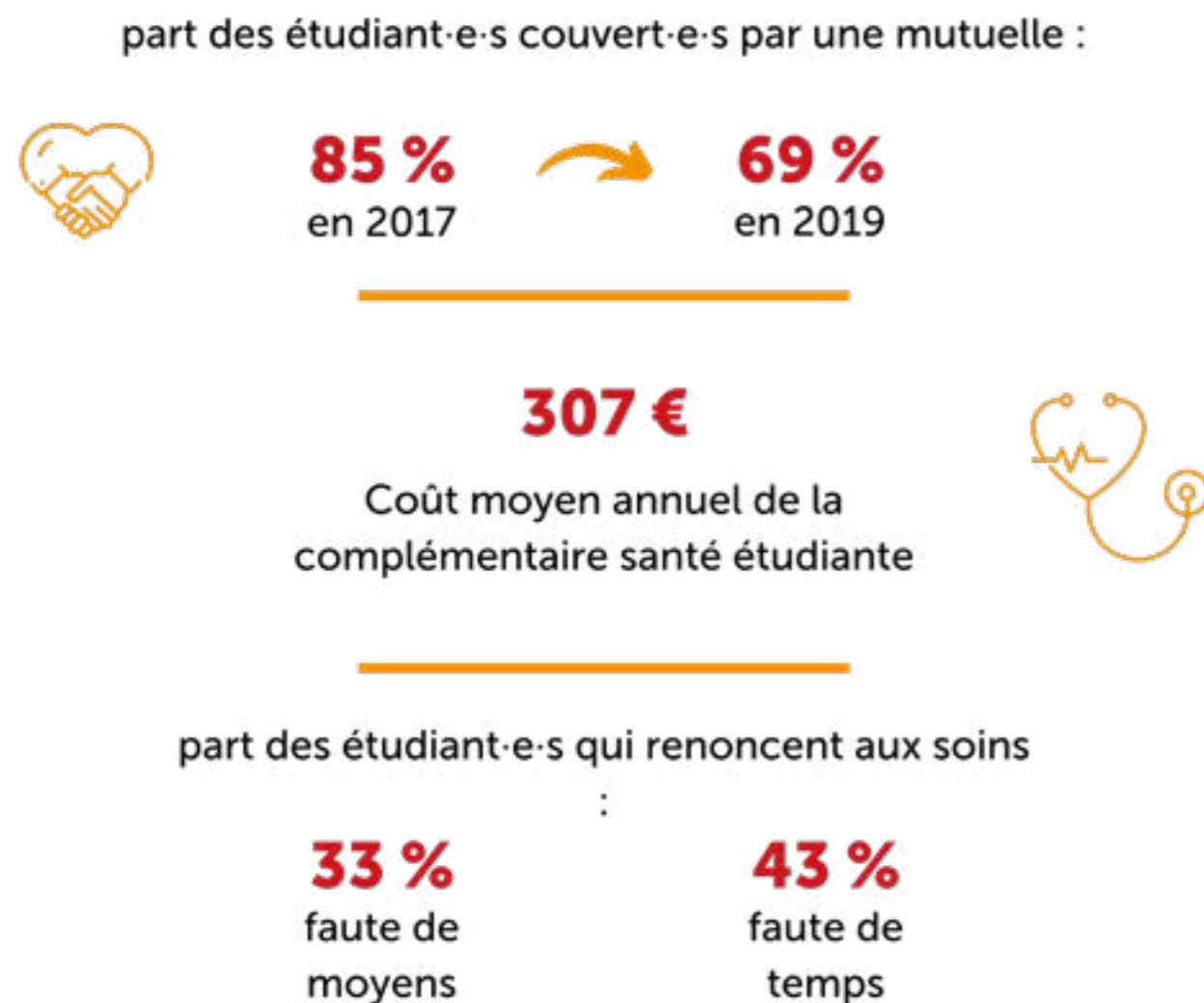
Sylvie Retailleau, fraîchement nommée ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, a annoncé début juillet une revalorisation des bourses de 4%. Si une revalorisation des bourses est plus que nécessaire, il est important de prendre la mesure des besoins lorsque l'inflation atteint 6,1% sur l'année. L'UNEF revendique l'augmentation des bourses de 100 euros par mois et par échelon dès la rentrée 2022 et la refonte totale du système de bourse actuel pour une réelle mise en protection sociale des jeunes en formation et en insertion avec une allocation d'autonomie à la rentrée 2023.

Augmentation des bourses de 4%			
Échelon	Montant actuel par mois	Montant de l'augmentation par mois	Nouveau montant
0bis	104,2	4,17€	108,37€
1	172,4	6,90€	179,29€
2	259,7	10,39€	270,09€
3	332,5	13,30€	345,80€
4	405,5	16,22€	421,72€
5	465,6	18,62€	484,22€
6	493,8	19,75€	513,55€
7	573,6	22,94€	596,54€

## II Focus sur la santé : 5 ans après la suppression du RESS, quelles conséquences sur la santé des jeunes ?

En 2018, le régime étudiant de sécurité sociale a été supprimé, ce qui a eu de lourdes conséquences sur la santé des jeunes. La santé des étudiant-e-s est préoccupante, notamment du fait de la hausse du coût de la vie étudiante et donc de la précarité.

En effet, les chiffres interpellent<sup>1</sup> :



Les jeunes ont des besoins de santé spécifiques et il est nécessaire de les prendre en compte afin d'adapter la prise en charge et que celle-ci soit efficace. De plus, l'organisation de la santé des jeunes est aujourd'hui mise à mal par la fin du régime étudiant de sécurité sociale. Enfin, le coût de la santé représente une part conséquente du budget d'un-e étudiant-e et cette part augmente pour certaines catégories d'étudiant-e-s, alors même que beaucoup d'étudiant-e-s renoncent aux soins faute de moyens.

<sup>1</sup> Mutuelles de France, 2019

### 1. Les besoins des jeunes en matière de santé : la nécessité d'un régime spécifique

La jeunesse, étant donné son mode de vie et sa situation économique, constitue un groupe social dont les besoins en matière de santé sont spécifiques. Il est donc essentiel de prendre en compte un certain nombre de caractéristiques lorsqu'il s'agit de politique de santé pour les jeunes. De ce fait, il est nécessaire d'inclure les jeunes et les étudiant-e-s aux décisions sur les sujets qui les concernent afin de favoriser une approche adaptée au public. Ainsi, la prévention par les pairs est un outil adapté et qui a su faire ses preuves. La gestion du système de santé est également essentielle pour l'implication des étudiant-e-s et des jeunes sur leurs problématiques sanitaires.

#### **La fin du régime étudiant de sécurité sociale : la désorganisation de la santé des étudiant-e-s**

Avec la fin du régime étudiant de sécurité sociale (RESS), les étudiant-e-s ne sont donc plus impliqué-e-s directement dans la gestion de leur système de santé. En conséquent est apparue une véritable désorganisation de la santé des jeunes qui a contraint la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) à créer un poste dédié à la jeunesse. Il y a donc une véritable nécessité de traiter ce sujet.

De plus, les mutuelles étudiantes, en gestion du RESS avant sa suppression, créaient un lien entre les jeunes et leur santé par leur présence sur les lieux d'études. De cette façon, le taux de couverture complémentaire santé des étudiant-e-s était de 89% en 2017<sup>1</sup> et l'affiliation au régime étudiant était simple.

Ainsi, les mutuelles orientaient les étudiant-e-s dans le système de santé en fonction des problématiques rencontrées. Aujourd'hui, la santé des jeunes n'est pas envisagée comme à part et cela a entraîné la disparition des interlocuteurs des étudiant-e-s sur les campus. Le système en devient désorganisé et cela entraîne des difficultés d'accès aux soins.

#### **Les étudiant-e-s étranger-e-s, les grand-e-s perdant-e-s de la fin du RESS**

La désorganisation du système de santé étudiant a également eu de lourdes conséquences pour les étudiant-e-s étranger-e-s. En effet, l'affiliation à la sécurité sociale prend maintenant plusieurs mois pour un-e étudiant-e étranger-e, une temporalité durant laquelle ses frais médicaux ne sont pas pris en charge. De plus, le manque d'interlocuteurs-trices vers qui se tourner accentue la précarité administrative dans laquelle ils et elles se trouvent. La médecine universitaire manquant drastiquement de moyens, elle ne peut prendre en charge et orienter efficacement l'ensemble des étudiant-e-s. La fin du régime étudiant de sécurité sociale a donc fortement impacté les étudiant-e-s étranger-e-s, qui font donc face à une dégradation de leurs conditions de vie.

### 2. Le coût de la bonne santé : une difficulté pour les étudiant-e-s

Le coût de la santé représente une part importante du budget d'un-e étudiant-e. Il représente 134€ par an sans complémentaire santé. Avec la baisse de la couverture santé des étudiant-e-s depuis la fin du régime étudiant de sécurité sociale, il est essentiel d'analyser l'impact financier que cela représente pour le tiers d'étudiant-e-s sans mutuelle.

<sup>1</sup> Source : enquête Mutuelles de France, 2019

Pack santé 2022			
Médecin	Nombre de consultations	coût annuel sans mutuelle secteur 1	coût annuel avec mutuelle secteur 1
généraliste	6	51€	6€
dentiste	1	23€	1€
gynéco	1	25€	10€
ophtalmo	1	35€	1€
total		134€	18€
		différence : 116€	

Pour un panier moyen, auquel on peut soustraire la consultation gynécologique en fonction de l'étudiant-e, le coût sans mutuelle revient à un montant de 134€, soit une différence de 116€ par an. La couverture santé est donc essentielle et permet à un-e étudiant-e d'accéder à des soins nécessaires. Depuis la fin du régime de sécurité sociale étudiante, le taux de couverture est passé de 89% à 69% soit une baisse de 20%<sup>1</sup>.

Manquant de moyens, les services de santé universitaires ne peuvent répondre à l'ensemble des problématiques ni même orienter correctement les étudiant-e-s.

### 3. Les besoins en santé mentale des étudiant-e-s

La crise sanitaire l'a révélé, le mal-être des étudiant-e-s est criant. Selon l'enquête réalisée par la mutuelle des étudiant-e-s en 2022, 68% des étudiant-e-s ont deux syndromes dépressifs sur trois et ils et elles sont 36% à avoir eu des pensées suicidaires. Si ces chiffres édifiants montrent l'urgence d'agir sur les déterminants de la souffrance des étudiant-e-s (précarité, pression scolaire, isolement, discriminations...), ils indiquent également une nécessité de renforcer l'accès aux soins psychologiques. Les besoins spécifiques des jeunes doivent être pris en compte afin d'adapter au mieux les pratiques.

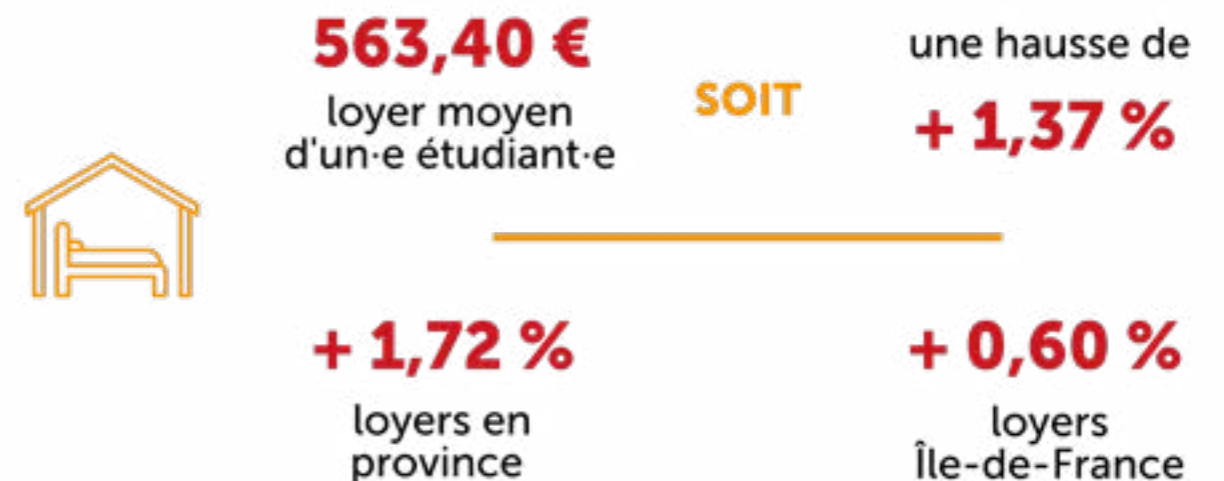
Le coût d'un suivi psychologique s'avère encore une fois très élevé vis-à-vis du budget d'un-e étudiant-e. En effet, pour un coût moyen par séance de 70€ et une fréquence de consultation à hauteur de 2 séances par mois, cela représente 1680€ par an et seules 8 séances à 30€ sont remboursées par le chèque psy.

Santé mentale : prix d'un suivi psy			
Nombre de séances par mois	Nombre de séance par an	Coût moyen par séance	Coût total annuel
2	24	70	1 680€

<sup>1</sup> Source : enquête Mutuelles de France, 2019

## Partie 3 : Les principaux postes de dépenses

### I- Logement : des prix qui explosent et des étudiant-e-s toujours en grande difficulté !



Le logement étudiant est le principal poste de dépense d'un-e étudiant-e, dont il représente 57%<sup>1</sup> du budget pour cette année. Cette année le logement étudiant connaît une mise en tension importante avec une forte demande liée au retour en présentiel total dans les établissements et à l'augmentation importante du nombre d'étudiant-e-s dans l'enseignement supérieur. Le contexte d'inflation impacte également le coût du logement dans le secteur privé comme en résidence universitaire du CROUS.

#### 1. Le logement privé

Les surfaces les plus privilégiées par les étudiant-e-s sont les petites surface qui sont plus adapté au budget des étudiant-e-s, selon une étude de locservice<sup>2</sup> Concernant le logement étudiant, se sont 55% des étudiant-e-s qui se dirigeraient vers des studios ou des T1.

Seulement pour la rentrée 2022, on observe une tension particulièrement forte sur les demandes de logement, liée à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s dans l'enseignement supérieur. Ainsi, ce sont 162 420 étudiant-e-s supplémentaires qui sont attendus a minima à la rentrée prochaine.

De plus, la totalité des établissements d'enseignement supérieur devraient de nouveau dispenser l'ensemble des cours en présentiel et retrouver un fonctionnement habituel, ce qui augmente la mobilité étudiante et donc les demandes de logements. En effet les mobilités étudiantes avaient été freinées par les mesures liées au covid, en particulier en ce qui concerne les étudiant-e-s étranger-ère-s.

D'autre part, l'inflation entraîne une explosion du prix des loyers, avec au niveau national une augmentation du prix du logement de 1,37%, soit un loyer moyen de 563,40 euros pour une surface étudiante.

Le prix du logement se montre particulièrement élevé dans certains territoires, comme à Brest où il atteint les 13,78% d'augmentation, et plus généralement dans les grandes villes avec une augmentation de 2,04%.

<sup>1</sup> OVE, repères 2022

<sup>2</sup> Communiqué de presse, État des lieux du logement étudiant en France en 2022 : Une tension plus importante en province qu'en Ile-de-France, Locservice



Ce sont des augmentations d'autant plus significatives qu'on observait une tendance à la baisse ces dernières années suite à l'application de l'encadrement des loyers dans certaines villes, comme à Paris où le coût du logement a baissé de 3,95% en 2021 et se retrouve de nouveau à augmenter de 1,41% en 2022.

<b>Évolution des loyers</b>			
<b>Global France</b>			
2021	2022	2021	2022
555,83€	563,44€	6 669,92 €	6 761,27 €
1,37%			
<b>Ile de France</b>			
2021	2022	2021	2022
799€	804€	9 590 €	9 647 €
0,60%			
<b>Province</b>			
2021	2022	2021	2022
489,34€	497,73€	5 872,04 €	5 972,75 €
1,72%			

### Méthodologie de calcul :

Les chiffres sont fournis par LocService.fr puis exploités par l'UNEF afin de faire des projections sur l'évolution des loyers pondérés à la population étudiante dans chaque ville universitaire.

A propos de LocService : "Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, Loc-Service a créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService\_fr

### 2. Le logement en résidence universitaire

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est le seul service public dédié à la lutte contre la précarité étudiante. Il constitue le premier rempart contre celle-ci, en particulier sur l'accès au logement puisqu'il dispose d'une tarification sociale adaptée au public étudiant. Pourtant aujourd'hui le manque de logements en résidence CROUS est criant : seulement 6% des étudiant-e-s ont accès à un logement CROUS.

Alors que le gouvernement avait annoncé un plan de construction de 60 000 logements avant la fin du quinquennat, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. En effet, le CNOUS comptabilise seulement 10723 nouveaux logements entre 2017 et 2021<sup>1</sup>.

Il est urgent d'avoir une véritable politique sur le logement étudiant et de garantir l'accès à un logement digne ainsi qu'à une tarification sociale à l'ensemble des étudiant-e-s qui en font la demande.

<b>Nombre de places construites ou acquises par le CROUS</b>					
Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places	3992	2251	2883	651	946
<b>Total</b>	<b>10723</b>				

### 3. Des charges qui explosent avec l'inflation

L'inflation a un impact très fort sur les charges locatives étant donné qu'elle impacte à la fois l'entretien des bâtiments et l'énergie. De fait, on observe des hausses de charge dans le parc privé comme dans le parc public.

Cette augmentation des charges est d'autant plus stupéfiante dans le parc locatif du CROUS que Frédérique Vidal avait annoncé en mars dernier le gel des loyers en résidence CROUS. Or la réalité est toute autre, puisqu'un certain nombre de CROUS ont soumis au vote l'augmentation des charges lors des conseils d'administrations des CROUS qui avaient lieu en juin et juillet. Ces augmentations peuvent parfois atteindre plusieurs dizaines d'euros par mois, ce qui constitue une augmentation annuelle qui pèse énormément dans le budget étudiant.

Aujourd'hui, les étudiant-e-s n'ont aucune protection face à l'augmentation du prix du logement et le service public se retrouve contraint d'augmenter les charges faute de moyens financiers pour compenser ces dépenses. Les étudiant-e-s paient le manque d'investissement de l'Etat dans le service public de CROUS. Il est urgent de financer le réseau des œuvres à hauteur des besoins.

<sup>1</sup> Rapport d'activité CNOUS, 2021

## II- Coût des transports : une stabilisation des prix en dépit des besoins des étudiant·e·s

Évolution du coût des transports en province :

**-0,10 %**

pour les boursier·e·s

**-0,30 %**

pour les non-boursier·e·s

Évolution du coût des transports dans les grandes villes :

**-2,48 %**

pour les boursier·e·s

**+ 0,39 %**

pour les non-boursier·e·s

Évolution nationale du coût des transports :

**- 0,60 %**

pour les boursier·e·s

**- 0,19 %**

pour les non-boursier·e·s

Le coût des transports semble se stabiliser cette année. Cependant, cette stagnation n'est pas à saluer lorsque de nombreuses villes ne mettent pas encore en place de tarif réduit pour les jeunes et étudiant·e·s. Il faut donc analyser cette évolution comme un manque de volonté de la part des politiques publiques de permettre une tarification à moindre coût pour les jeunes.

Les transports en commun représentent un enjeu majeur pour les jeunes. En effet, l'offre inégale d'un territoire à un autre entraîne des inégalités d'accès aux études, à l'emploi ou encore à la culture. Les transports collectifs constituent un moyen essentiel d'accès aux lieux d'études dans les centres urbains. Les étudiant·e·s ont un trajet moyen de 41 minutes<sup>1</sup> entre leur logement et leur lieu d'étude et ce trajet peut atteindre 68 minutes pour ceux et celles habitant dans la grande couronne parisienne. Le développement des transports en commun est également un enjeu environnemental fort.

Enfin, dans les grandes villes, les inégalités se creusent entre les étudiant·e·s boursier·e·s et non boursier·e·s avec une baisse de 2,48% du tarif pour les boursier·e·s et une hausse de 0,4% pour les autres. Un alignement par le bas des tarifs est nécessaire afin que l'ensemble des étudiant·e·s puissent accéder à une tarification réduite. Les étudiant·e·s font partie des publics les plus touchés par la précarité il est donc essentiel d'aller progressivement vers la gratuité des transports pour cette catégorie de la population.

<sup>1</sup> OVE, repères 2022

### Méthodologie de calcul :

Dans certaines villes, les tarifs dans les transports ont évolué en milieu d'année universitaire. Afin de correspondre au maximum aux dépenses des étudiant·e·s, nous avons, pour ces villes, calculé les dépenses en transports pour l'année 2021/2022 en fonction de la mise en place des nouveaux tarifs. Ainsi, par exemple, pour une ville où les transports ont évolué au 1er janvier, nous avons pris en compte dans les dépenses cette évolution tarifaire. C'est ce qui explique que dans certaines villes, les montants affichés ne correspondent pas à la grille tarifaire puisqu'il s'agit d'une moyenne sur l'année en fonction de la date de la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

Évolution du coût des transports 2021/2022				
Évolution nationale				
	Boursier·e·s		Non boursier·e·s	
	2021	2022	2021	2022
	242,72€	242,57€	261,32€	260,82€
différence :	-0,06%		-0,19%	
Évolution province				
	Boursier·e·s		Non boursier·e·s	
	2021	2022	2021	2022
	203,27€	203,08€	228,71€	228,02€
différence :	-0,10%		-0,30%	
Évolution grandes villes				
	Boursier·e·s		Non boursier·e·s	
	2021	2022	2021	2022
	299,41€	291,47€	281,98€	283,07€
différence :	-2,48%		-0,30%	

### III- Alimentation et restauration étudiante : l'accès à l'alimentation digne encore loin des préoccupations du gouvernement.



**+ 6,7 %**  
inflation sur  
l'alimentation

**+ 6,47 %**  
coût de la vie  
étudiante en 2022

**+ 10,98 %**  
coût de l'alimentation  
depuis 5 ans

L'alimentation est le deuxième poste de dépense dans un budget étudiant et il est évidemment essentiel pour chacun-e. Le coût de la vie étudiante augmente cette année de 6,47% et l'inflation sur les produits alimentaires est de 6,7%<sup>1</sup> il devient donc de plus en plus compliqué pour un-e étudiant-e de se nourrir correctement.

L'inflation ainsi que la crise ukrainienne ont eu un impact fort sur les produits de première nécessité. Ainsi, le prix des pâtes augmente de 15%<sup>2</sup> ou encore celui du café de 23%. Ces produits, consommés régulièrement par les étudiant-e-s, impactent un budget d'autant plus lorsque ce dernier est difficile à boucler en fin de mois. Face à cette hausse des prix dans le secteur privé, il est attendu de la restauration universitaire de permettre à chaque étudiant-e de se nourrir à bas coût.

Cependant, à cause de l'inflation et du manque de compensation de l'Etat des budgets du réseau des œuvres, les prix ont majoritairement augmenté dans les cafétarias du CROUS pour l'an prochain. En juin se tenaient en effet l'ensemble des conseils d'administration des CROUS durant lesquels sont notamment votés les prix de chaque produit dans les cafétérias. Les CROUS assurent une mission de service public auprès des étudiant-e-s et devraient pouvoir assurer une tarification sociale.

De plus, le repas à 1€ n'est pas accessible pour les 73% d'étudiant-e-s non-boursier-e-s, touché-e-s de plein fouet par une hausse drastique des prix. Le gouvernement a fait le choix en juillet, date à laquelle l'inflation atteignait déjà les 6,1%<sup>3</sup>, de ne reconduire cette tarification sociale que pour 27% des étudiant-e-s. Et malgré un repas au restaurant universitaire à 3,30€, ces derniers ne sont pas accessibles partout car remplacés par des cafétérias dont les prix ne sont pas plafonnés. Ainsi, dans la majorité des cafétérias, les salades ou sandwiches Sodebo reviennent plus cher à l'étudiant-e que de l'acheter en supermarché.

1 INSEE, juillet 2022

2 étude du cabinet d'étude NielsenIQ

3 INSEE

### IV- Les frais obligatoires

Les frais d'inscription à l'université sont de 170€ l'année de licence pour les étudiant-e-s européen-ne-s et 243€ l'année de master. Ces sommes peuvent paraître dérisoires mais en réalité le droit à l'éducation doit être garanti par un service public financé à hauteur des besoins des usagers pour un reste à charge gratuit. Nous restons de plus vigilant-es quant à une augmentation des frais d'inscription généralisée à l'ensemble des étudiant-e-s, souhait qu'Emmanuel Macron avait émis devant la conférence des présidents d'universités en janvier dernier.

De plus, depuis 2018, les frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s hors Union européenne s'élève à 1770€ en licence et 2770€ en master soit une différence de 1600€ minimum.

Malgré une large opposition au sein de la communauté universitaire, cette mesure a tout de même été mise en place et en raison d'un manque de budget, de plus en plus d'universités l'appliquent.

Enfin, depuis 2018 également, une contribution de vie étudiante et de campus a été mise en place pour chaque étudiant-e non boursier d'une hauteur de 95€ cette année (contre 90€ lors de sa création). Cette somme sert à financer des projets étudiants, des programmes d'accompagnement pour des étudiant-e-s rencontrant certaines difficultés ou encore des aménagements de bâtiments. Avec une baisse du financement de l'Etat dans l'enseignement supérieur, cette contribution est donc un moyen d'y pallier. Cependant, ce n'est pas aux usager-e-s du service public de l'Enseignement Supérieur de le financer et encore moins de pallier son sous-financement.

Cette charge, qui précarise un peu plus les étudiant-e-s à chaque rentrée, doit être retirée et remplacée par de l'argent public.

## Partie 4 : Les profils les plus durement touchés par la précarité

Certaines catégories d'étudiant·e·s sont encore plus touchées par l'augmentation de la précarité. En effet, le spectre étudiant étant différent, les conséquences de la croissance des prix ainsi que des politiques de précarisation faites par le gouvernement ne sont pas les mêmes pour chacun·e.

### I- Les étudiant·e·s ultramarin·e·s, grand·e·s oublié·e·s du gouvernement

#### La réforme des bourses : une mesure dont les étudiant·e·s locaux ne bénéficient pas

En mars 2022, le gouvernement annonce une aide à destination des étudiant·e·s ultramarin·e·s afin d'améliorer l'accès à la mobilité étudiante. En allant faire ses études en métropole, un·e étudiant·e ultramarin·e des DOM se verra attribuer 3 points supplémentaires dans le système d'attribution des bourses et 4 points pour les Polynésien·ne·s.

Malgré ce timide coup de pouce, les conditions de vie des étudiant·e·s vivant localement ne changent pas pour autant. La nécessité d'aller plus loin avec une véritable compensation financière est nécessaire afin de pallier aux différences de coût de la vie.

#### Un accès difficile aux services publics pour les étudiant·e·s ultramarin·e·s

Il existe une véritable différence d'accès aux services publics entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Les jeunes représentent plus d'un tiers de la population ultra-marine, il s'agit donc d'un véritable enjeu.

Ces inégalités d'accès aux services publics se retrouvent évidemment dans les infrastructures du CROUS qui sont très hétérogènes. Les résidences universitaires sont très peu nombreuses et souvent dans un état délabré. De la même façon, certains territoires comme Mayotte, bien qu'accueillant des étudiant·e·s, n'ont pas de CROUS dédié.

#### Une grande différence du coût de la vie non compensée par des aides sociales

La différence du coût de la vie est également visible sur le plan alimentaire dans les restaurants du CROUS. En effet, au CROUS Antilles-Guyane, les étudiant·e·s boursier·e·s doivent payer leur repas à 1€, 1,70€ en raison de l'achat obligatoire d'un emballage de transport. De plus, la montée récente des prix affecte plus durement les territoires d'outre-mer avec un indice des prix à la consommation de 1 point pour les produits de santé ou encore sur les produits alimentaires. Ainsi, la différence du coût de la vie pour un·e étudiant·e d'outre-mer est de 26,42% par rapport à un·e étudiant·e vivant en métropole.

	6bis - Etudiant boursier échelon 5 décohabitant province métropole (mars 2021)		Etudiant boursier échelon 5 décohabitant DROM		3 - Etudiant non boursier décohabitant province métropole		Etudiant non boursier décohabitant DROM	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
<b>Le reste à charge</b>								
RAC annuel	5 667,92 €	6 034,16 €	6 609,92 €	7 638,62 €	10 913,45 €	11 468,16 €	11 864,02 €	13 062,62 €
RAC mensuel	472,33 €	502,85 €	550,83 €	636,55 €	909,45 €	955,68 €	988,67 €	1 088,55 €

Face à cette différence notable du coût de la vie étudiante, une compensation à travers des aides sociales est nécessaire. Une compensation de 100€ par échelon de bourse dans un premier temps, puis ajouté au montant de l'allocation d'autonomie doit être mise en place.

Boursier·ère échelon 5	
Reste à charge actuel	Reste à charge si complément de bourse
635,72 €	552,38 €
Evolution coût de la vie	-13,11%
Différence coût de la vie actuelle	Différence coût de la vie si complément de bourse
26,42%	9,85%

### II- Différence du coût de la vie entre les étudiantes femmes et assigné·e·s femmes et les hommes

Chaque année, nous consacrons une partie de notre étude sur la différence budgétaire entre les étudiantes femmes et assigné·e·s femmes (c'est-à-dire une personne perçue comme une femme par la société, sans l'être forcément) et les hommes.

D'une part, la norme sociale que subissent ces étudiantes les contraint à des dépenses supplémentaires : des produits pour s'épiler, du maquillage lorsque certaines circonstances l'obligent ou encore le coût largement supplémentaire que coûtent les habits pour femmes. L'impact de l'inflation est plus important pour les femmes et personnes assignées femmes que pour les hommes. Alors même que les prix explosent, les inégalités persistent.

	Différence coût femmes et assigné·e·s femmes			
	2021		2022	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Mensuel	81,99€	36,94€	107,70€	38,20€
Annuel	983,86€	443,22€	1 292,68 €	458,49€
Différence annuelle	540,64€		834,19€	

## Focus : précarité menstruelle

D'autre part, les étudiantes sont concernées dans leur grande majorité par des dépenses liées aux menstruations et par des dépenses médicales spécifiques, contrairement à la plupart des hommes.

La différence du coût de la vie entre personnes menstruées et personnes non menstruées s'élève à 274,86€ par an. Le précarité menstruelle est une réalité, en France: 2 millions de personnes font face à des difficultés d'accès à des protections périodiques<sup>1</sup>. De plus, les médicaments contre les douleurs, le coût des sous-vêtements ainsi que le suivi gynécologique représentent un budget moyen de 305,76€ par an pour une personne menstruée.

L'UNEF interpelle chaque année sur cette différence mais les mesures se font attendre. Pour lutter contre la précarité menstruelle, la ministre de l'enseignement supérieur avait annoncé en 2020 la mise en place de distributeurs de protections périodiques sur l'ensemble des campus universitaires. Cependant, la réalité est loin d'être celle communiquée et les moyens n'ont pas suivi l'annonce.

De plus, les frais médicaux (médicaments, pilule, protections) constituent un coût moyen de 170,31€ par personne menstruée par an. Il est donc nécessaire que la sécurité sociale puisse prendre en charge ce coût supplémentaire, dans un souci d'égalité.

Enfin, le remboursement par l'assurance maladie doit correspondre à la réalité du terrain. Une séance chez le gynécologue coûte en moyenne 70 euros en France pour une part sécurité sociale à 30€. Des médecins spécialistes doivent être embauché-e-s dans les services de santé universitaires pour permettre un véritable accès aux soins gratuit pour tou-te-s.

1 étude OXFAM

Coût personnes menstruées		
	Personne menstruée	Personne non-menstruée
Moyenne coût	305,76€	30,90€
Différence annuelle : 274,86€		

### Méthodologie du calcul :

Afin de définir une différence du coût de la vie entre les étudiantes femmes et assigné-e-s femmes et les étudiants hommes, nous avons pris en compte des postes de dépenses dont le montant diffère en fonction du genre et des normes sociales : épilation, maquillage, taxe rose sur l'habillement... De la même façon, nous avons évalué les postes de dépenses d'une personne menstruée afin d'établir un reste à charge.

Attention ! : la méthodologie de calcul de la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants n'est pas la même que celle de l'évolution globale du coût de la vie, il est donc inutile de comparer les chiffres entre eux.

## Partie 5 : Sortir durablement de la précarité

La précarité étudiante existe maintenant de façon structurelle depuis des années et le système de bourses sur critères sociaux actuel ne correspond pas à la réalité de la population étudiante. Il est nécessaire de mettre en avant le droit à l'autonomie de la jeunesse en formation afin de permettre à chacun-e de choisir et de réussir les études de son choix, dans des conditions de vie sereines et décentes.

### I- Un système d'aides sociales à bout de souffle

Le système de bourses sur critères sociaux du réseau des œuvres universitaires n'a pas changé de modèle depuis les années 50. Les critères pour y accéder sont liés aux revenus des parents. Chaque enfant étudiant dans l'enseignement supérieur constitue une demi-part fiscale dans la déclaration d'impôts. De ce fait, une partie des cotisations sont déduites comme étant utilisées pour subvenir aux besoins de l'enfant étudiant-e.

Cependant, ce système constitue un frein à l'autonomie à laquelle aspire la jeunesse et peut également constituer un frein à sa réussite ou à son choix d'orientation. De plus, tou-te-s les étudiant-e-s ne sont pas aidé-e-s par leurs parents. Enfin, le système exclut 73,63% des étudiant-e-s qui ne touchent donc aucune bourse. De plus, le nombre de boursier-e-s par échelon n'est pas très élevé rapporté aux 2973000 d'étudiant-e-s.

Enfin, le montant de l'échelon maximal n'atteint que 596€ par mois et seulement 1,77% des étudiant-e-s en bénéficient. Les montants sont ainsi largement insuffisants face au coût de la vie étudiante.

échelon de bourse	Montant mensuel	pourcentage des boursier-e-s	Parmi total étudiant-e-s
NB	0€		73,63%
BCS 0	108,37€	32,30%	8,52%
BCS 1	179,27€	14,40%	3,80%
BCS 2	270,01€	7,40%	1,95%
BCS 3	345,80€	7,50%	1,98%
BCS 4	421,72€	7,10%	1,87%
BCS 5	484,25€	13,00%	3,43%
BCS 6	513,55€	11,60%	3,06%
BCS 7	596,54€	6,70%	1,77%
total		100,00%	100,00%

## II- Une solution pour sortir durablement de la précarité : l'allocation d'autonomie

Pour sortir structurellement les jeunes de la précarité, il est nécessaire de repenser l'approche que nous avons des étudiant-e-s. En effet, pour protéger une catégorie de la population, il est essentiel de la définir comme un groupe social ayant des problématiques propres et une aspiration commune à l'autonomie. De ce fait, le droit à l'autonomie doit être reconnu afin de changer le système actuel pour qu'il corresponde au mieux aux aspirations des jeunes. Un système d'aides sociales classique permet de mettre en place des critères pour accéder à des aides. Or, l'allocation d'autonomie est, elle, universelle. L'universalité de l'allocation est essentielle, partant du principe que chaque jeune a le droit à l'autonomie vis-à-vis de ses parents, y compris ceux et celles que des parents fortuné-e-s peuvent aider.

Aujourd'hui, le système d'aides sociales repose essentiellement sur la familiarisation, ce qui constitue un frein à la prise d'autonomie. De ce fait, une grande partie des minimas sociaux ne sont pas accessibles aux jeunes. De plus, les bourses sur critères sociaux par exemple sont calculées sur les revenus des parents, considérant l'étudiant-e comme un ayant-droit de ces dernier-e-s. Les revenus pris en compte étant ceux des années n-1 et n-2, le risque d'instabilité de la somme reçue est donc d'autant plus grand.

De surcroît, la déduction de la demi-part fiscale pour les parents d'un-e étudiant-e démontre que les bourses sur critères sociaux ne sont pas des aides aux étudiant-e-s mais bien une décharge pour le budget des parents. Enfin, ce système ne prend pas en compte l'ensemble des situations que rencontrent les étudiant-e-s et part du principe que chaque étudiant-e est aidé-e par sa famille, ce qui ne correspond pas à la réalité. En effet, seulement 42% du budget d'un-e étudiant-e est constitué d'aides familiales<sup>1</sup>.

D'autre part, le salariat étudiant n'est pas une solution pour permettre au plus grand nombre d'accéder au plus haut niveau de qualification et de réussir dans de bonnes conditions. Aujourd'hui le salariat étudiant est la principale cause d'échec dans l'enseignement supérieur et il véhicule des inégalités sociales et économiques très fortes.

L'allocation d'autonomie est un système qui rompt totalement avec le paternalisme du système de bourse actuel et le salariat étudiant. En effet, l'ensemble des calculs qui ont permis de constituer une proposition de montant sont fondés sur le coût réel de la vie pour un-e étudiant-e, sans partir du principe qu'il ou elle doit être pris en charge par ses parents. Ainsi la prise d'autonomie est enfin possible pour les jeunes.

### Méthode de calcul :

Partant des chiffres de notre enquête sur le coût de la vie étudiante, nous avons réalisé différents profils types d'étudiant-e-s afin de pouvoir être le plus représentatif-ve-s possible. Nous avons donc croisé des données pour le coût de la vie d'un étudiant-e dans différentes villes, boursier-e-s ou non et pour tous les échelons, décohabitant ou non...

Ces calculs nous permettent d'obtenir un montant du reste à charge par mois et par an pour un-e étudiant-e en France en moyenne. Nous établissons donc un montant pour une allocation d'autonomie qui permettrait à chacun-e d'étudier et de vivre dignement.

Les chiffres sont clairs : une allocation d'autonomie est nécessaire pour sortir les étudiant-e-s de la précarité sur le long terme !

Situation	Coût de la vie sans allocation d'autonomie				Coût de la vie avec allocation d'autonomie			
	Étudiant-e non boursier-e cohabitant-e en province	Étudiant-e non boursier-e décohabitant-e en banlieue	Étudiant-e boursier-e 0bis cohabitant-e dans une grande ville	Étudiant-e non boursier-e cohabitant-e en IDF	Étudiant-e cohabitant-e en province	Étudiant-e décohabitant-e en banlieue	Étudiant-e cohabitant-e dans une grande ville	Étudiant-e cohabitant-e en IDF
Reste à charge	-489,69€	1 245,36 €	393,05€	-413,02€	-612,32 €	142,00 €	-622,11 €	-602,15 €
Evolution du coût de la vie	3,18%	12,09%	6,94%	3,59%	-229,02%	-87,18%	-269,10%	-251,03%
Evolution globale du coût de la vie				6,47%				-100,00%

Pour lutter efficacement contre la précarité étudiante, il est absolument nécessaire de mettre en place une allocation d'autonomie qui protège l'ensemble des jeunes en formation et en insertion.

Les chiffres sont parlants : si on applique l'allocation d'autonomie d'un montant de 1102 euros sur 12 mois - pour un total de 13224 euros par an et par étudiant - aux différents profils que l'on a utilisés pour calculer l'évolution du coût de la vie, nous obtenons une baisse de 100% du reste à charge au global en prenant en compte la pondération du nombre d'étudiant-e-s par profil.

La mise en place de l'allocation d'autonomie permettrait donc de couvrir l'ensemble des postes de dépense mais également de pouvoir sortir de la précarité et de vivre dans des conditions dignes. De plus, la mise en place d'une allocation d'autonomie mettrait fin au salariat étudiant et permettrait à chacun-e de poursuivre sa formation sereinement.

L'allocation d'autonomie marque une rupture avec le système de bourse actuel mais également avec la manière de penser la place de l'étudiant-e dans la société. Aujourd'hui il est urgent de mettre fin à la précarité étudiante et d'investir dans une véritable mise en protection sociale des jeunes en formation et en insertion.

### Méthodologie :

De la même façon que pour le calcul du reste à charge et de l'augmentation du coût de la vie étudiante sur l'année, nous sélectionnons un ensemble varié de profils afin d'être les plus représentatif-ve-s possibles. De ce fait, l'entrée dans les ressources de la somme de 1102€ sur 12 mois pour l'ensemble des étudiants correspondant à l'allocation d'autonomie permet au coût de la vie de baisser drastiquement pour l'ensemble des profils.

## Partie 6 : Les revendications de l'UNEF

L'UNEF, premier syndicat étudiant de France, revendique un investissement massif de l'Etat envers la jeunesse afin de permettre l'accès et la réussite de tou-te-s dans l'enseignement supérieur.

### Un statut social pour les jeunes en formation

L'organisation de jeunesse qu'est l'UNEF est convaincue que l'amélioration des conditions de vie et d'étude doit passer par une transformation de la société. Ainsi, notre système éducatif doit être changé en profondeur. Il est donc nécessaire de commencer par créer un statut social pour les étudiant-e-s afin de pouvoir adapter les politiques publiques à cette catégorie de population et la protéger. Cette protection est nécessaire si l'on veut garantir que chacun-e puisse accéder au niveau de qualification le plus élevé et puisse s'émanciper socialement.

En France, 12,3% des étudiant-e-s inscrit-e-s en Licence sont enfants d'ouvrier-ère-s contre 4,7% en doctorat (25% d'ouvrier-ère-s dans la société). Les étudiant-e-s salarié-e-s subissent un taux d'échec de 40% supérieur à celles et ceux qui n'ont pas besoin de travailler pour financer leurs études. Il y a donc une véritable nécessité de permettre à chaque jeune d'accéder à l'enseignement supérieur et d'y réussir. Le statut social du jeune en formation doit donc permettre l'émancipation du milieu familial, un choix indépendant d'orientation ainsi que des conditions de vie décentes.

### Vers une allocation d'autonomie pour tou-te-s

De ce statut social du jeune travailleur-se en formation, découle le volet financier qui garantit une protection financière à chacun-e. Comme développé dans la partie 5, l'UNEF propose la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou-te-s, sans conditions de ressources et à hauteur de 1110€ par mois. Elle permettra à chacun-e de pouvoir étudier sans avoir à se salarier.

Il s'agit d'une allocation qui sera financée par l'État et la solidarité nationale.

L'allocation d'autonomie, si elle est versée sur 12 mois, représenterait un budget de 35 milliard d'euros au vu du nombre d'étudiant-e-s. Cette somme importante doit être le reflet d'un choix de la société d'investir sur l'avenir du pays.

### Elle pourrait être financée :

- À hauteur de 25 milliards d'euros par la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale pour les jeunes. La société française comptant 29,8 millions d'actifs, réunir une telle somme est tout à fait faisable.
- À hauteur de 2,4 milliards d'euros par le budget des aides directes actuelles. Cette somme prend en compte l'intégralité des aides directes étudiantes à l'exception des aides spécifiques (bourses sur critères sociaux, les aides au mérite, à la mobilité etc...).
- À hauteur de 550 millions d'euros par le biais du redéploiement des différentes exonérations d'impôts, dont la demi-part fiscale.
- À hauteur de 259 millions d'euros par la transformation de la CVEC (cotisation vie étudiante et de campus) en une cotisation sociale des étudiant-e-s pour l'allocation d'autonomie.
- À hauteur de 7 milliards d'euros par un investissement de l'Etat pris par exemple sur le redéploiement du CICE et la suppression du service national universel.

### Pour une protection des jeunes diplômé-e-s :

Une fois diplômé-e-s, les jeunes doivent être accompagné-e-s sur le marché du travail, leur insertion professionnelle étant difficile. En effet, l'âge moyen du premier emploi stable est de 28 ans. De ce fait, l'UNEF revendique :

- La mise en place d'un véritable service public de l'insertion professionnelle donnant accès à des dispositifs d'accompagnement social associant les CROUS (versant l'ARPE), les universités (d'où viennent les étudiant-e-s) et Pôle Emploi.
- Le retour de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) supprimée par le gouvernement en 2019, et son extension sur 8 mois en raison de l'inflation du chômage des jeunes ainsi que son accès aux non-boursier-ère-s;
- L'accès au RSA aux moins de 25 ans, mesure qui fait consensus dans les organisations de défense des droits des jeunes mais que le gouvernement refuse de mettre en place.

### La fin de la différenciation des étudiant-e-s en fonction de leur nationalité

Les étudiant-e-s étranger-e-s subissent une triple précarité : financière, administrative et pédagogique. De ce fait, leurs conditions matérielles de vie sont dégradées par rapport à celles des étudiant-e-s européen-ne-s ne bénéficiant pas des aides financières du CROUS par exemple.

L'UNEF revendique donc :

- La fin du critère de nationalité dans le système des bourses de l'enseignement supérieur ainsi que dans le système des aides d'urgences ;
- L'abrogation des frais d'inscription différenciés ;
- La fin des conditions minimales de ressources pour l'obtention ou le renouvellement des titres de séjour.

### Pour une politique nationale volontariste en matière de logement étudiant

Seul-e-s 7,2% des étudiant-e-s bénéficient de la tarification sociale du CROUS et ont accès à une chambre en cité universitaire. Cette prise d'autonomie possible à un coût préférentiel doit être garantie pour tou-te-s, 30,7% des étudiant-e-s habitant chez leurs parents et 62% en location privée.

L'UNEF revendique un droit au logement ainsi que des politiques publiques nationales ambitieuses pour mettre fin au mal-logement étudiant dont :

- La généralisation de l'encadrement des loyers à l'ensemble des villes universitaires
- L'abandon de la réforme des APL, une augmentation des montants et une meilleure critérisation géographique en fonction du coût des logements dans les différents territoires.
- La construction massive de résidences étudiantes à tarification sociale appartenant et gérées par les CROUS.

### La gratuité des transports pour les jeunes

Il est nécessaire que les collectivités territoriales aient les moyens de mettre en place une politique publique de gratuité des transports pour les jeunes. En effet, cela représente 388,90€ en moyenne par an pour un-e étudiant-e et il peut conduire à des discriminations d'accès aux études. La gratuité des transports doit être atteinte mais un tarif réduit doit a minima pouvoir être proposé.

# Qu'est-ce que l'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) est le principal syndicat étudiant français. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant-e-s de l'enseignement supérieur. Organisation indépendante des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant-e-s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant-e-s sur chaque territoire.

## Informer :

Être étudiant-e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent-e-s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant-e-s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant-e-s étranger-ère-s, droit à la poursuite d'études, etc.

## Défendre :

La défense des étudiant-e-s est la colonne vertébrale de l'UNEF. L'organisation étudiante est en effet présente sur l'ensemble des campus pour défendre les droits des étudiant-e-s de façon individuelle ou collective. En tant que premier syndicat étudiant de France, l'UNEF accompagne chaque personne qui rencontre un problème de logement, d'examen, d'inscription, de bourse...

De plus, l'UNEF milite pour la défense des intérêts physiques et moraux des étudiant-e-s ainsi que pour améliorer nos conditions de vie et d'étude. De ce fait, nous soutenons la mise en place de politiques publiques en faveur des étudiant-e-s et de la jeunesse ainsi qu'un investissement massif de l'Etat dans l'enseignement supérieur.

De cette façon, l'UNEF a activement participé à la bataille pour le maintien du repas à 1€ pour les boursier-e-s ainsi que son ouverture pour tou-te-s. De plus, le rapport de force qu'exerce le syndicat grâce à ses nombreux élu-e-s notamment dans les CROUS et au CNOUS permettent d'obtenir des victoires locales et nationales (gel des loyers, baisse des prix en cafétéria...). Enfin, en ce début de quinquennat, l'UNEF interpelle également le gouvernement sur les questions de précarité étudiante et demande régulièrement la hausse des montants des bourses et autres aides sociales.

## Organiser la solidarité :

L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via notamment la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant-e-s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée.

Cette année, l'UNEF a continué les distributions alimentaires sur de nombreux campus, mené des actions de solidarité dans les résidences universitaires ou encore organisé la mobilisation autour de l'ouverture du repas à 1€ pour tou-te-s.

# Présentation de notre partenaire Locservice.fr :

Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires-particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService\_fr





## Annexe : tableau de calcul d'évolution du coût de la vie

		4bis- Etudiant non boursier cohabitant en province		10 - étudiant non boursier décohabitant en banlieue		12- étudiant boursier 0bis cohabitant dans une grande ville		4ter- étudiant non boursier cohabitant en IDF	
Les dépenses		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Dépenses obligatoires	Frais d'inscription	170,00€	170,00€	170,00€	170,00€			170,00€	170,00€
	CVEC	92,00€	95,00€	92,00€	95,00€			92,00€	95,00€
	Contribution audiovisuelle publique			138,00€	0,00€				
Dépenses incompressibles	restauration	396,00€	398,50€	396,00€	398,50€	396,00€	398,50€	396,00€	398,50€
	Electricité			279,05€	352,61€				
	Assurance habitation			168,75€	174,88€				
	Téléphone	297,64€	299,98€	297,64€	299,98€	297,64€	299,98€	297,64€	299,98€
	frais bancaires	120,24€	123,01€	120,24€	123,01€	120,24€	123,01€	120,24€	123,01€
	Internet			292,91€	296,54€				
	services médicaux	54,96€	56,85€	54,96€	56,85€	54,96€	56,85€	54,96€	56,85€
	Mutuelle	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€
	COVID 19 Masques	224,38€	238,00€	224,38€	238,00€	224,38€	238,00€	224,38€	238,00€
	Masses de consommation	Alimentation	2 168,78 €	2 290,69 €	3 009,18 €	3 178,34 €	2 168,78 €	2 290,69 €	2 168,78 €
Produits d'hygiène&ent		195,11€	208,82€	275,85€	292,30€	195,11€	292,30€	195,11€	208,82€
Habillement		531,21€	533,70€	531,21€	533,70€	531,21€	533,70€	531,21€	533,70€
Livres		287,80€	292,65€	287,80€	292,65€	287,80€	292,65€	287,80€	292,65€
Loisirs		621,14€	633,80€	621,14€	633,80€	621,14€	633,80€	621,14€	633,80€
Moyennes par villes universitaires	Transport (manque)	228,71€	228,02€	350,00€	350,00€	242,38€	291,97€	350,00€	350,00€
	Logement			8 224,31 €	9 647,00 €				
<b>Les ressources totales annuelles</b>									
Aides au logement annuelles		0€	0€	2 508 €	2 496 €	0€	0€	0€	0€
Bourse annuelle		0€	0€	0€	0€	1 032 €	1 042 €	1 032 €	1 042 €
total aides au logement + bourses		0€	0€	2 508 €	2 496 €	1 032 €	1 042 €	1 032 €	1 042 €

## Annexe : différence coût de la vie entre un-e étudiant-e de métropole et un-e étudiant-e ultramarin-e

		6bis - Etudiant boursier échelon 5 décohabitant province métropole (mars 2021)		Etudiant boursier échelon 5 décohabitant DROM		3 - Etudiant non boursier décohabitant province métropole		Etudiant non boursier décohabitant DROM	
Les dépenses		2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Dépenses obligatoires	Frais d'inscription					170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
	CVEC					92,00 €	92,00 €	92,00 €	92,00 €
	Contribution audiovisuelle publique	138,00 €	0,00 €	88,00 €	0,00 €	138,00 €	0,00 €	88,00 €	0,00 €
Dépenses incompressibles	restauration	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	396,00 €	120,00 €	396,00 €
	Electricité	240,46 €	279,36 €	240,46 €	279,36 €	240,46 €	279,36 €	240,46 €	279,36 €
	Assurance habitation	135,27 €	140,19 €	135,27 €	140,19 €	135,27 €	140,19 €	135,27 €	140,19 €
	Téléphone	297,64 €	299,98 €	327,39 €	311,97 €	297,64 €	299,98 €	327,39 €	311,97 €
	frais bancaires	120,32 €	123,41 €	120,32 €	123,41 €	120,32 €	123,41 €	120,32 €	123,41 €
	Internet	292,94 €	303,86 €	292,94 €	303,86 €	292,94 €	303,86 €	292,94 €	303,86 €
	services médicaux	54,96 €	56,85 €	68,04 €	68,32 €	54,96 €	56,85 €	68,04 €	68,32 €
	Mutuelle	307,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €
	COVID 19 Masques	224,38 €	253,87 €	238,04 €	246,31 €	224,38 €	253,87 €	238,04 €	246,31 €
	Masses de consommation	Alimentation	3 061,04 €	3 192,71 €	4 096,70 €	4 235,85 €	3 009,18 €	3 192,71 €	4 096,70 €
Produits d'hygiène&entret ien		277,77 €	303,29 €	277,77 €	303,29 €	275,85 €	303,29 €	277,77 €	303,29 €
Habillement		517,24 €	548,30 €	548,61 €	569,46 €	531,21 €	548,30 €	548,61 €	569,46 €
Livres		287,63 €	292,62 €	287,63 €	292,62 €	287,80 €	292,62 €	287,63 €	292,62 €
Loisirs		629,39 €	638,39 €	629,39 €	638,69 €	621,14 €	638,39 €	629,39 €	638,69 €
Moyennes par villes universitaires	Transport (moyenne des DROM)	203,27 €	203,08 €	334,30 €	422,50 €	228,71 €	203,08 €	334,30 €	422,50 €
	Logement	5 840,51 €	5 972,75 €	5 577,96 €	5 972,75 €	5 840,51 €	5 972,75 €	5 577,96 €	5 972,75 €
	<b>Total dépenses Annuelles</b>	12 748,02 €	13 035,86 €	13 690,02 €	14 612,62 €	12 987,46 €	13 573,86 €	13 952,02 €	15 150,62 €
<b>Total dépenses Mensuelles</b>		1 062,34 €	1 086,32 €	1 140,84 €	1 217,72 €	1 082,29 €	1 131,16 €	1 162,67 €	1 262,55 €
<b>Les ressources totales annuelles</b>									
Aides au logement annuelles		2 490,00 €	2 328,00 €	2 490,00 €	2 328,00 €	2 094,00 €	2 088,00 €	2 094,00 €	2 088,00 €
Bourse annuelle		4 610,00 €	4 656,00 €	4 610,00 €	4 656,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total aides au logement + bourses		7 100,00 €	6 984,00 €	7 100,00 €	6 984,00 €	2 094,00 €	2 088,00 €	2 088,00 €	2 088,00 €
<b>Le reste à charge</b>									
RAC annuel		5 667,92 €	6 034,16 €	6 609,92 €	7 628,62 €	10 913,45 €	11 468,16 €	11 864,02 €	13 062,62 €
RAC mensuel		472,33 €	502,85 €	550,83 €	635,72 €	909,45 €	955,68 €	988,67 €	1 088,55 €

# Annexe : comparaison reste à charge et coût de la vie avec l'allocation d'autonomie

Comparaison reste à charge et coût de la vie sans et avec l'allocation d'autonomie									
		Etudiant cohabitant en province avec allocation d'autonomie		Etudiant décohabitant en banlieue avec allocation d'autonomie		Etudiant cohabitant dans une grande ville avec allocation d'autonomie		Etudiant cohabitant en IDF avec allocation d'autonomie	
		2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Dépenses obligatoires	Frais d'inscription	170,00€	170,00€	170,00€	170,00€			170,00€	170,00€
	C'VEC	92,00€	95,00€	92,00€	95,00€			92,00€	95,00€
	Contribution audiovisuelle publique			138,00€	0,00€				
Dépenses incompressibles	restauration	396,00€	398,50€	396,00€	398,50€	396,00€	398,50€	396,00€	398,50€
	Electricité			279,05€	352,61€				
	Assurance habitation			168,75€	164,12€				
	Téléphone	297,64€	299,98€	297,64€	299,98€	297,64€	299,98€	297,64€	299,98€
	frais bancaires	120,24€	123,01€	120,24€	123,01€	120,24€	123,01€	120,24€	123,01€
	Internet			292,91€	296,54€				
	services médicaux	54,96€	56,85€	54,96€	56,85€	54,96€	56,85€	54,96€	56,85€
	Mutuelle	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€
	COVID 19 Masques	224,38€	238,00€	224,38€	238,00€	224,38€	238,00€	224,38€	238,00€
Masses de consommation	Alimentation	2 168,78 €	2 290,69 €	3 009,18 €	3 178,34 €	2 168,78 €	2 290,69 €	2 168,78 €	2 290,69 €
	Produits d'hygiène&ent	195,11€	208,82€	275,85€	292,30€	195,11€	292,30€	195,11€	208,82€
	Habillage	531,21€	533,70€	531,21€	533,70€	531,21€	533,70€	531,21€	533,70€
	Livres	287,80€	292,65€	287,80€	292,65€	287,80€	292,65€	287,80€	292,65€
	Loisirs	621,14€	633,80€	621,14€	633,80€	621,14€	633,80€	621,14€	633,80€
Moyennes par villes universitaires	Transports	228,71€	228,02€	350,00€	350,00€	242,38€	291,97€	350,00€	350,00€
	Logement			8 224,31 €	9 647,00 €				
Aides au logement annuelles		0€	0€	2 508,00 €	2 496,00 €	0,00€	- €	- €	0€
AA annuelle		0€	13 224 €	0	13 224	287,80€	13 224,00 €	1 032,00 €	0€
total aides au logement + bourses		0€	13 224 €	2 508,00 €	15 720,00 €	1 032,00 €	13 224,00 €	1 032,00 €	13 224 €
<b>Le reste à charge</b>									
	RAC annuel	5 695,17 €	- 7 347,78 €	13 332,62 €	1 709,60 €	4 414,84 €	-7 465,35 €	4 784,46 €	-7 225,80 €
	RAC mensuel	474,60€	-612,32€	1 111,05 €	142,47€	367,90€	-622,11€	398,71€	-602,15€
	Evolution du coût de la vie	-229,02%		-87,18%		-269,10%		-251,03%	